

NATURE DE L'ACTIVITÉ

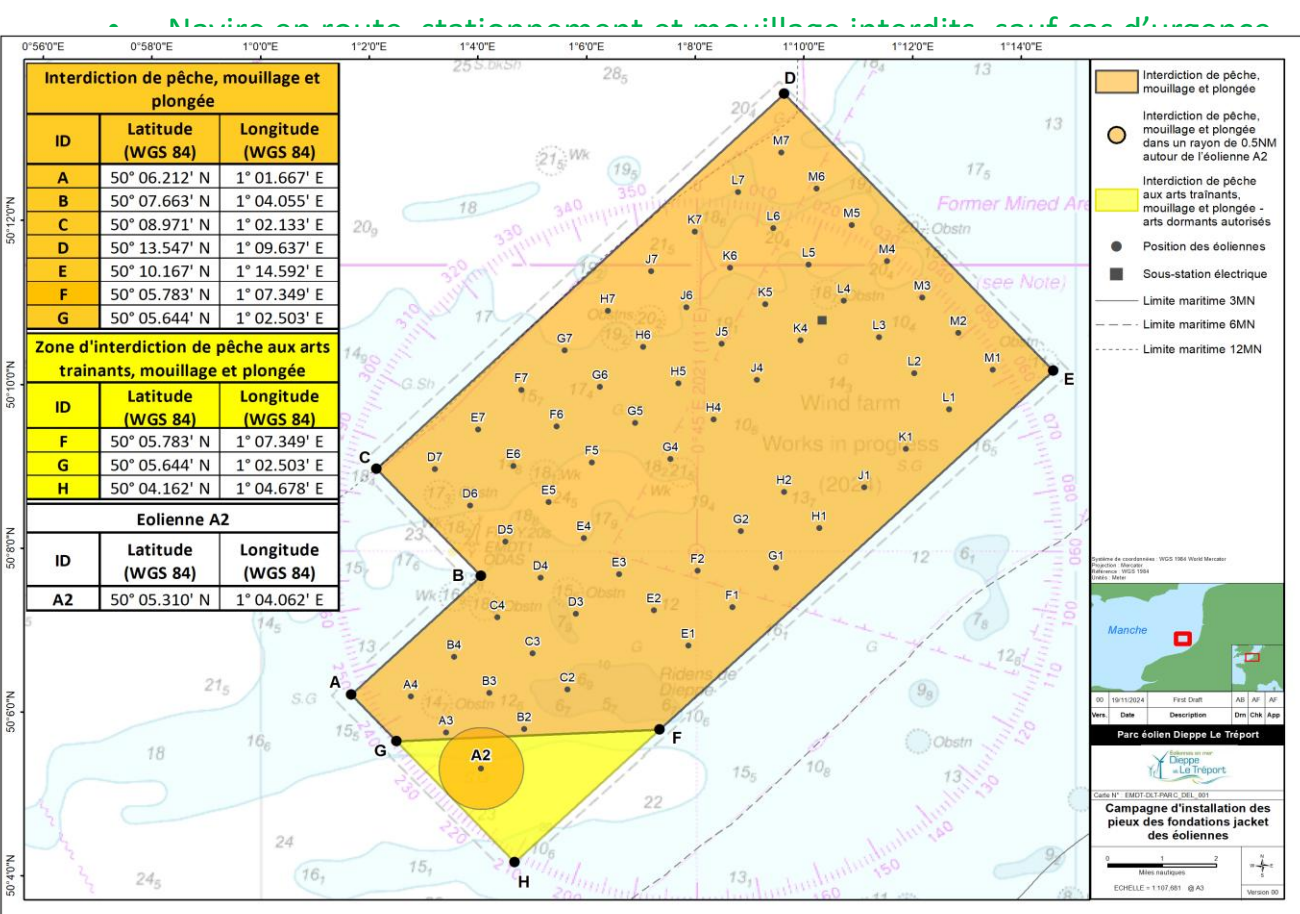
Le 2 mars, une nouvelle activité de protection anti-affouillement débutera, avec l'arrivée du **Rolling Stone**. Cette campagne consiste à installer une couche de granulats autour des pieux, qui servira de protection à la pose des fondations des éoliennes, mais également pour la pose des câbles situés aux pieds des fondations jackets.

Le **Rolling Stone** interviendra dans un premier temps sur la position **A02**, située dans la zone des arts dormants ; puis le navire interviendra sur les autres positions. Pendant l'intervention sur l'A02 dans la zone des arts dormants, il sera **interdit de naviguer et de pêcher à 0,5 mille de rayon** autour du navire en opération, comme précisé dans l'arrêté préfectoral en vigueur. Un nouvel avis sera émis dès la fin de cette opération autour de A02.

Par ailleurs, les opérations établies par le Skandi Hera se poursuivent jusqu'au 7 mars 2025.

RESTRICTIONS EN PLACE

- Interdiction de pêche, mouillage et plongée au sein de la zone orange
- Interdiction de pêche, mouillage et plongée dans un rayon de 0,5 nautiques autour de l'éolienne A2
- Interdiction de pêche aux arts traînants, mouillage et plongée au sein de la zone jaune – arts dormants autorisés
- Autorisation de navigation dans les zones orange et jaune seulement pour les navires de pêche selon protocole en vigueur:
 - Activation de leur système d'identification automatique (AIS)
 - Demande d'autorisation via VHF au navire de surveillance 20 minutes avant son transit (canaux VHF 16/77)
 - Respect des instructions données par le navire de surveillance
 - Vitesse maximale de 12 nœuds



NAVIRES DE GARDE PRÉSENTS



LE GOURY
MMSI : 228467700
L x l : 30m x 8m



TSM ALIZE
MMSI : 228027700
L x l : 45m x 13m

NAVIRES DE CONSTRUCTION PRÉSENTS



SKANDI HERA
MMSI : 257411000
L x l : 94m x 23m



ROLLING STONE
MMSI : 245746000
L x l : 139m x 32 m

